

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 57 (1931)
Heft: 26

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si l'air ambiant est en mouvement, les résultats sont modifiés. Ainsi, en hiver, les conditions 25° et 30%, air au repos, ne sont pas très confortables, mais si l'air est animé d'une vitesse de 90 m, on obtient le même confort qu'avec, par exemple, les conditions : 20 à 30 %, air au repos. Ces considérations montrent l'importance qu'il y a à obtenir une circulation d'air aussi uniforme que possible : en effet, si on a prévu des conditions pour de l'air au repos et qu'il se produise par endroit de forts courants d'air, les personnes se trouveront dans des conditions inconfortables pour de l'air à cette vitesse. Les personnes situées trop près des entrées d'air conditionné sont incommodées parce que les conditions de l'air entrant ne sont généralement pas sur la ligne de confort pour la vitesse d'admission.

La divergence des lignes d'égal confort pour l'air en mouvement et au repos à mesure que l'humidité relative augmente fait ressortir le fait que l'importance du mouvement de l'air augmente avec l'humidité relative.

Pour rendre une pièce confortable, on peut faire varier soit la température seule, soit l'humidité de l'air, soit la vitesse de l'air ou modifier plusieurs de ces données de manière à obtenir un point sur la ligne de confort maximum ; dans chaque cas, toutefois, les conditions à maintenir seront différentes.

Aux températures élevées, une augmentation d'humidité donne une sensation de chaleur, à température constante. Aux basses températures, une augmentation d'humidité produit une impression de froid.

L'humidité n'a aucune influence à une température de 8° pour de l'air au repos. L'influence de l'humidité augmente à mesure que l'on s'éloigne d'une température de 8°.

Les températures habituelles maintenues dans divers locaux sont données au tableau suivant :

Températures moyennes intérieures, en hiver.

Salles de chirurgie	25°	Ateliers	15°
Hôpitaux	20°	Ecoles	17°
Théâtres	20°		

CHRONIQUE

L'A³. E². I. L. au sommet de la tour de Bel-Air.

Le ban et l'arrière-ban de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, des plus chenus aux plus imberbes, se pressaient, samedi 5 décembre, devant la porte des chantiers de Bel-Air-Métropole, où le public d'ailleurs avait partiellement accès.

A la queue-leu-leu, ou en colonne par deux, on s'en alla d'abord admirer la salle de spectacles, sise en contre-bas du niveau de la place Bel-Air, puisque place il y a.

On arriva comme la grêle après vendanges, ou plutôt comme l'impresario avant les recettes.

Salle somptueuse, largement conçue, dotée des perfectionnements les plus modernes au point de vue du confort personnel, de la ventilation, de l'éclairage, des installations de scène, etc. Une bien belle victoire du béton armé.

Certains essayèrent l'acoustique et constatèrent un écho des plus restreints.

Las d'errer dans les profondeurs, de s'extasier devant des difficultés — vaincues — de coffrage, l'imposante cohorte entreprit sous la conduite du maître de l'œuvre, M. Scotoni, l'ascension de la fameuse tour, dont la construction fit couler plus d'encre qu'il ne passe d'eau en un mois sous les voûtes mélancoliques de notre grande rivière locale : le Flon.

Les ingénieurs de Lausanne ne sont guère sujets au vertige.

Les examens de jadis, partiels, globaux, semestriels, etc., etc., les ont fortement aguerris contre de semblables malaises.

Tous, sauf ceux qui se perdirent, parvinrent au sommet.

Une vue incomparable attendait les intrépides voyageurs. Le temps automnal, gris et doux, avec des lambeaux de brume sur le flanc des monts de Savoie, permettait cependant à la vue de porter au loin.

Tout Lausanne était là, à nos pieds, avec ses innombrables toits pointus, émoussés ou plats comme des galettes, avec sa cathédrale vue de face et n'ayant rien perdu de son prestige, avec son lac, tout proche, où se mouvaient imperceptiblement de rares esquifs...

On se recueillit, on poussa quelques gémissements d'admiration et d'approbation, et les participants au concours pour le plan d'extension prirent rapidement quelques notes.

Mais les ingénieurs n'aiment pas demeurer trop longtemps dans une atmosphère uniquement poétique. On posa des questions sur la construction de la Tour, sur la soudure électrique, etc. Remarquons que s'il avait fallu river toute la tour, les sourds seraient nombreux actuellement parmi les habitants des environs.

Puis, la visite terminée, on s'en alla par groupes, au gré des sympathies particulières, partager — selon l'expression consacrée — le verre de l'amitié.

Le prochain annuaire de l'A³. E². I. L. Rectifiez vos adresses, s. v. p. !

L'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne se propose de publier, au printemps prochain, l'annuaire complet et mis à jour — dans toute la mesure du possible — de ses membres.

Le comité prie ceux-ci de bien vouloir indiquer les rectifications d'adresses, pour eux-mêmes comme pour leurs amis.

Une circulaire sera d'ailleurs adressée prochainement à tous les membres de l'A³. Ils voudront bien lui faire un accueil favorable, et y répondre avec leur amabilité bien connue.

S'adresser pour tous les renseignements concernant l'annuaire ou le secrétariat à M. Jean Peitrequin, 33, avenue de Collonges, Lausanne (Tél. 27 239). Bureau : *Revue de Lausanne*, Tél. 23 730 ou 23 731.

Le prénommé s'excuse de paraître parfois ne pas prendre note immédiatement des changements d'adresses qu'on lui fait parvenir. Ce n'est qu'une apparence ; il arrive en effet que ces changements ne soient pas assez sûrement et rapidement opérés sur la machine à adresser.

A propos de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Tous les lecteurs du *Bulletin technique*, soit par celui-ci, soit par la grande presse suisse, sont au courant des polémiques soulevées autour de la question de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Ils savent que le gouvernement vaudois, après une étude extrêmement approfondie du problème, a demandé à la Confédération une modeste subvention annuelle pouvant s'élever au maximum à 150 000 fr. Il est indispensable, en effet, que notre Ecole soit enfin logée d'une manière satisfaisante et qu'elle puisse continuer à remplir sa tâche. L'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne se préparent à consentir en faveur de notre Ecole à des sacrifices considérables.

On est en droit, légalement et moralement, d'attendre que la Confédération fasse, elle aussi, un léger sacrifice. Signons en passant que des technicums — celui de Winterthour par exemple, à deux pas de Zurich — touchent, à titre d'écoles professionnelles, des subventions plus élevées que le maximum prévu pour l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Les anciens élèves du Polytechnicum ayant pris nettement position dans le débat, le Comité de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne a estimé de son devoir de leur écrire la lettre suivante, qui mettra fin, nous en sommes convaincus, à un malentendu que chacun déplore.

A l'Association des anciens Polytechniciens,
A Monsieur H. Naville, Administrateur-délégué
de la S. A. Brown, Boveri & Cie, président,
Baden.

*Monsieur le Président et Messieurs,
Chers collègues,*

Après l'approbation que vous avez donnée à certains articles récents, nous estimons qu'il est de notre devoir de vous envoyer la petite mise au point suivante :

Notre Association, comme cela est naturel, se préoccupe vivement du sort et de la bonne marche de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Nous n'avons point élevé la voix, au cours des récentes polémiques qui se sont engagées autour de la très modeste demande de subvention formulée par le gouvernement vaudois en faveur de l'Ecole de Lausanne. Il nous a paru dès l'abord que ces polémiques ne pouvaient avoir d'autre effet que de prolonger et d'aggraver un malentendu initial regrettable.

Car il n'a jamais été question, comme on a paru le croire, d'une tentative faite pour ravis au Polytechnicum ses caractères de haute école technique fédérale, disposant de l'appui nécessaire, légitime et puissant de la Confédération.

Jamais nous n'avons combattu, discuté même, les crédits considérables votés par les Chambres pour le Polytechnicum.

Notre Ecole de Lausanne, qui a formé de nombreux ingénieurs de valeur, dont le corps enseignant compte plusieurs anciens élèves du Polytechnicum, et qui a contribué, pour sa part, au prestige scientifique et technique de la nation tout entière, désire simplement continuer sa tâche, à laquelle nous savons que vous rendez un juste hommage. Pour cela, notre Ecole, qui dispose et disposera toujours de moyens incomparables plus restreints que ceux du Polytechnicum, aurait absolument besoin d'une modeste subvention fédérale (150 000 fr. au maximum.)

Rien, dans cette demande parfaitement légale et justifiée, ne peut légitimer les craintes très vivement exprimées dans quelques journaux et publications de Suisse alémanique.

Nous tenions à bien préciser l'esprit qui nous anime ainsi que le but que nous poursuivons.

Nous n'avons jamais douté de vos bons sentiments à notre égard ni de votre absolue bonne foi.

De notre côté, nous sommes heureux, Monsieur le Président et Messieurs, de pouvoir vous affirmer que ce fâcheux malentendu n'a pas changé les sentiments de confraternelle estime que nous avons toujours eus pour vous.

Au nom de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne :

<i>Le Président :</i>	<i>Le Secrétaire :</i>
<i>ROBERT WILD</i>	<i>JEAN PEITREQUIN.</i>

Ce message a été communiqué au Conseil fédéral par la lettre ci-dessous :

*Au Conseil fédéral suisse,
Berne.*

*Monsieur le Président de la Confédération,
Messieurs les Conseillers fédéraux,*

A la suite des polémiques qu'a soulevées la modeste demande de subvention faite par le Gouvernement vaudois en faveur de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, nous avons estimé de notre devoir d'envoyer à nos collègues du Polytechnicum la lettre dont nous vous prions respectueusement de trouver ci-joint la copie.

Nous nous sommes efforcés, dans cette brève mise au point d'élever le débat sur son plan véritable en précisant le but poursuivi ainsi que l'esprit qui nous anime.

C'est pourquoi il nous a paru utile de vous la soumettre également.

Nous vous remercions très vivement, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, pour la très haute compréhension que nous savons pouvoir trouver auprès de vous et nous vous prions d'agréer l'expression de notre profond respect.

Lausanne, le 17 décembre 1931.

<i>Le président :</i>	<i>Le secrétaire :</i>
<i>R. WILD.</i>	<i>J. PEITREQUIN.</i>

Nouvelles en quelques lignes.

La route jurassienne du Passwang. Les Chambres ont voté un crédit de 480 000 fr. destiné à la route du Passwang, qui fera communiquer, à travers le Jura, les routes de la vallée de l'Aar avec la région Délémont-Bâle. Les travaux sont devisés au total à 1 360 000 fr.

Au point de vue agricole et forestier, comme au point de vue touristique et militaire, la route se justifie entièrement. Sa construction permettra, en outre, au canton de Soleure d'occuper utilement ses nombreux chômeurs.

Routes de montagnes en Valais. La route qui suivra la rive droite de la Borgne (Val d'Hérens) et qui fut commencée en 1929, pourra être terminée en 1932, espère-t-on, grâce aux efforts des communes de Nax, Vernamiège, Mase et Saint-Martin.

Dans le Val d'Anniviers, une route qui relie Saint-Luc et Vissoie a pu être inaugurée en automne dernier.

De nouveaux bâtiments pour les Postes. Pour construire un nouvel hôtel des Postes à Zofingue (Argovie), les Chambres fédérales ont voté un crédit de 900 000 fr., représentant le prix d'acquisition du terrain nécessaire, et le coût du bâtiment lui-même.

Un autre crédit de 275 000 fr. a été également voté pour l'achat d'un terrain et la construction d'un hôtel des Postes à Neuhausen (Schaffhouse).

A Bienne, un projet des autorités, qui prévoit la construction, à la Place du Marché Neuf, d'un bâtiment fort important logeant la Poste, l'Ecole professionnelle et la Bibliothèque de la ville, a été soumis à la votation populaire, les 5 et 6 décembre derniers. Les électeurs l'ont accepté par 4000 voix contre 3368.

Les nouvelles industries. Les broderies, hélas ! ne sont plus à la mode, et les affaires de ceux qui en fabriquaient vont mal. Fort heureusement, beaucoup de nos industriels suisses savent se retourner, comme on dit. A Zihlschlacht (Thurgovie), les locaux de la fabrique de broderie Eisenhut et Cie ont été récemment occupés par une fabrique de lithographies sous verre, qui occupera bientôt, espère-t-on, de nombreux ouvriers.

Dans l'industrie du bâtiment. Au cours du mois de novembre, dans les 29 principales localités suisses, il a été délivré 251 permis pour la construction de bâtiments d'habitation, 1004 logements sont à construire, 306 bâtiments d'habitation ont été terminés, comprenant 1585 logements.

Dans ces 29 localités, on a compté, du début de l'année à fin octobre, 12 670 logements à construire et 10 386 logements construits.

L'activité de la construction a été sensiblement plus considérable qu'en 1930, pendant la même période (de 15 % supérieure, en moyenne).

Le titre d'ingénieur protégé en France. Le Ministre français de l'Instruction publique a présenté un projet de loi relatif aux conditions de délivrance et à l'usage du titre d'ingénieur diplômé. En réglementant les conditions d'obtention de ce titre, en protégeant les intérêts de ceux qui peuvent légitimement y prétendre, le projet a pour but de mettre fin à de nombreux abus qui se sont produits et qui ont soulevé les protestations de tous les groupements intéressés. En effet, actuellement le titre d'ingénieur est libre ; il en est résulté que de nombreuses personnes non qualifiées en ont usé largement ; d'autre part, se sont multipliés des établissements qui ont mis à la disposition de tous les moyens d'acquérir un diplôme au prix d'un minimum d'efforts.

J. PEITREQUIN.

Paradoxe.

Sous ce titre, le journal *Le Rhône* publie, dans son numéro du 13 novembre 1931, un article qui attire l'attention de ses lecteurs sur l'étrangeté que constitue l'édition d'une usine à gaz en plein Valais. Il n'est pas sans intérêt d'apprendre ce qui se passe ailleurs, dans ce domaine.

Dans les communes de la vallée de la Limmat, toutes raccordées au réseau de distribution de l'usine à gaz de la Ville de Zurich, à Schlieren, la plus grande de la Suisse, il a été installé, du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 1931, dans des bâtiments neufs, 540 cuisinières électriques et 962 chauffe-eau électriques, contre seulement 360 cuisinières à gaz et 287 chauffebains à gaz. Le raccordement d'appareils électriques dépasse, comme on voit, de beaucoup celui des appareils à gaz. Dans les communes en question, le courant pour la cuisson coûte 8 cent. le kWh et le gaz, de 22 à 26 cent. le mètre cube. Dans le Valais, le courant de cuisson coûte, au contraire, seulement 5,6 à 6,3 cent. le kWh et le gaz, 30 à 32 cent. le mètre cube ; autrement dit, le courant y est sensiblement meilleur marché et le gaz plus cher que dans la vallée de la Limmat.

III^{me} Congrès international de technique sanitaire et d'hygiène urbaine.

Ce Congrès aura lieu à Lyon, les 6, 7, 8 et 9 mars 1932. Le Comité d'organisation a reçu déjà de nombreuses adhésions de tous les pays d'Europe, d'Amérique et des Colonies. Les questions qui seront à l'étude sont les suivantes : *Hygiène des transports. — Hygiène de l'habitation. — Hygiène des casernements. — Hôpitaux. — Oeuvres sociales. — Questions relatives à l'atmosphère. — Désinfection. — Désinsectisation, Dératisation. — Hygiène industrielle et prévention des accidents.*

Pendant le Congrès aura lieu la réunion provinciale annuelle du « Syndicat des médecins hygiénistes de France ». Une « Journée de l'ingénieur et de l'architecte » sera organisée pendant laquelle les adhérents pourront visiter les grands travaux récemment exécutés à Lyon.

Les Chemins de fer français et divers réseaux étrangers ont accordé 50 % de réduction sur le prix des voyages et des facilités ont été consenties dans la plupart des pays en faveur des membres du Congrès. Pour illustrer le Congrès une Exposition internationale de technique sanitaire et d'hygiène urbaine se tiendra dans le cadre et pendant la Foire internationale de Lyon, du 7 au 20 mars 1932.

Tous renseignements seront donnés sur demande adressée au Commissaire général : M. le Dr Garin, professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin de l'Hôtel-Dieu, conseiller municipal, rue Ménestrier, Lyon.

Programmes de grands travaux publics.

La circulaire suivante a été adressée par la Société des Nations au Conseil, aux Etats membres de la Société, ainsi qu'à l'Union des Républiques soviétiques socialistes et à la Turquie.

Dans ses efforts pour essayer d'atténuer la crise de chômage qui accable le monde entier et particulièrement l'Europe, le Bureau international du Travail a été amené à porter une attention particulière sur les travaux publics, nationaux ou internationaux, susceptibles, tout en présentant des possibilités techniques et un intérêt économique, de diminuer d'une manière appréciable, par leur exécution, le nombre des chômeurs. Il a mené, au cours du printemps dernier, une rapide enquête auprès des gouvernements intéressés pour savoir s'ils pouvaient indiquer des projets de travaux de cet ordre, dont la réalisation ne serait empêchée que par des difficultés de financement. Les nombreuses réponses reçues, encore que, vu la brièveté du délai fixé, elles fussent plus suggestives que précises et détaillées, démontraient qu'à n'en pas douter, il pouvait y avoir là une voie à suivre¹. Les diverses instances de la Commission d'étude pour l'Union européenne saisies de la question se montrèrent favorables, et, le 24 septembre 1931, l'Assemblée de la Société des Nations a adopté la résolution suivante :

« L'Assemblée,

« Considérant que, parmi les mesures de solidarité internationale propres à atténuer les effets de la dépression éco-

nique et à contribuer à la reprise d'une activité intéressant les travailleurs de tous les pays, il convient d'envisager l'exécution de grands travaux publics entrepris en commun, par des collectivités publiques ou privées, sur des territoires européens ou extraeuropéens ;

» considérant qu'au surplus, le problème a déjà été abordé par la Commission d'étude pour l'Union européenne et que les organismes compétents de la Société des Nations en sont actuellement saisis :

» Pour activer l'examen de ces programmes, les coordonner sur le plan international, en hâter la mise en œuvre et en suivre la réalisation,

» invite le Conseil de la Société des Nations à charger de ces différentes tâches le Comité d'étude constitué par l'Organisation des communications et du transit, qui devra être complété par des représentants du Bureau international du Travail, et le cas échéant, des organismes économiques et financiers de la Société des Nations.

» Ce Comité examinera les propositions concrètes des divers gouvernements, en se plaçant notamment aux points de vue de l'utilité et de la productivité des travaux envisagés.

» Il rendra compte au Conseil de la Société des Nations. La Commission d'étude pour l'Union européenne sera appelée à donner son avis sur les propositions d'intérêt européen. »

Le Conseil, ayant pris connaissance de cette résolution, a prié le président de la Commission consultative et technique des communications et du transit d'inviter le Comité d'étude des questions de travaux publics et d'outillage national créé par cette Commission à exercer les fonctions que cette résolution prévoit.

Le Comité d'étude des questions de travaux publics et d'outillage national s'est réuni pour sa session constitutive à Genève, les 14 et 15 octobre 1931.

Afin de pouvoir s'acquitter de sa tâche, le Comité devra recevoir des divers gouvernements intéressés, pour reprendre les termes de la résolution ci-dessus mentionnée, des propositions concrètes qu'il examinera en se plaçant notamment aux points de vue de l'utilité et de la productivité des travaux envisagés. Ces propositions devront être adressées au Secrétaire général de la Société des Nations.

Les circonstances économiques présentes imposant, pour que le but assigné au Comité puisse être atteint, une procédure aussi rapide que possible, ces propositions concrètes devront revêtir la forme de projets suffisamment étudiés pour que leur examen par le Comité puisse être conduit à maturité en ce qui concerne l'équilibre technique et économique des opérations envisagées et en ce qui regarde leurs possibilités de financement.

Les avant-projets détaillés qui seront soumis à l'examen du Comité devraient lui permettre de se rendre compte avec précision du coût des travaux proposés par les gouvernements, du nombre de journées de travail que l'exécution de ces projets comporterait, ainsi que de l'échelonnement dans le temps de cet emploi de main-d'œuvre. Le court délai imparti aux gouvernements pour répondre à l'enquête du Bureau international du Travail ne leur a pas permis d'adresser à ce dernier des documents comportant les précisions nécessaires ; le Comité le comprend et souhaite que les projets qui lui seront prochainement transmis tiennent compte dans une large mesure de ses indications. Il est possible que, pour un même travail, des méthodes différentes puissent conduire à l'emploi d'une quantité de main-d'œuvre plus ou moins importante. Il y aurait intérêt à ce que, dans chaque cas où il en serait ainsi, ces différentes méthodes fussent indiquées, ainsi que leurs conséquences financières. Cette dernière donnée serait utilement complétée par l'indication des secours de chômage dont l'économie, due au réemploi de la main-d'œuvre correspondante, pourrait permettre aux gouvernements de subventionner l'exécution du travail dont il s'agit.

L'état d'avancement des études, nécessaire pour que les documents soumis au Comité remplissent les conditions ci-dessus, exigera évidemment de la part des gouvernements intéressés un choix dans les projets qu'ils ont pu déjà envisager ou même énumérer lors de l'enquête du Bureau international du Travail. Le Comité pense qu'il serait désirable,

¹ Voir *Bulletin technique* du 5 septembre 1931, page 234.

eu égard aux circonstances économiques actuelles, que le choix des gouvernements fût en grande partie commandé par une appréciation de la productivité des travaux qui soit en relation avec ces circonstances économiques elles-mêmes. Des travaux comportant l'emploi d'une quantité très importante de main-d'œuvre ne devraient pas, en effet, dans la pensée du Comité, être entrepris, à l'exception de mesures d'urgence locales ou exceptionnelles, si leur exécution n'est pas utile à l'amélioration de l'état de crise économique actuel. Le Comité pense dès lors qu'il n'y a pas lieu d'envisager quant à présent des projets ayant pour effet d'augmenter l'équipement industriel ou économique des pays où celui qui existe déjà ne trouve pas sa pleine utilisation ou un rendement convenable, et il considère comme peu désirable l'éventuel investissement de capitaux nouveaux dans des travaux ayant un semblable effet. Au contraire, les entreprises dont la bonne fin aurait pour conséquence non l'accroissement des moyens de production mais une meilleure distribution des produits fabriqués ou des denrées de consommation, l'abaissement de leurs prix de revient ou du coût de leur transport à l'effet de créer des débouchés ou des acheteurs nouveaux, semblent, dans les circonstances actuelles, devoir être retenues en première ligne, afin, notamment, d'améliorer les conditions d'existence des pays où le chômage est particulièrement prononcé, ou dont l'outillage national est à l'heure présente insuffisamment développé.

Le Comité pense que divers gouvernements ont pu être saisis par des collectivités publiques ou privées, nationales ou internationales, de projets de travaux auxquels ils n'ont pu donner suite à l'heure présente. Le Comité serait heureux d'avoir connaissance de ceux de ces projets qui auraient été poussés jusqu'à l'état d'avancement ci-dessus décrit, et de connaître à leur sujet l'opinion des gouvernements qui les transmettront.

Le Comité, après avoir reçu les propositions des gouvernements, se réserve la faculté de leur demander des informations complémentaires écrites, ainsi que de les inviter à désigner des représentants chargés de soumettre au Comité tous éclaircissements supplémentaires.

Il est extrêmement désirable que les projets de travaux publics à soumettre au Comité parviennent au Secrétaire général de la Société des Nations dans le plus bref délai possible et, en ce qui concerne les projets de la catégorie (A) visés dans l'annexe, en tout cas avant le 1^{er} décembre de cette année, le Comité devant se réunir très peu de temps après pour examiner les premiers projets qui lui seront parvenus.

BIBLIOGRAPHIE

Traité de conditionnement de l'air, calcul des tuyauteries,
par Edouard Ledoux, ingénieur. — Un volume (16 × 25 cm) de 274 pages, avec 155 figures, 4 graphiques et de nombreux tableaux. — Prix relié : 130 fr. — Librairie polytechnique Ch. Béranger.

Voici la table des chapitres de cet ouvrage dont nous reproduisons un extrait dans le présent numéro :

Propriétés de l'air sec. — Propriétés de la vapeur d'eau saturée. — Air humide. — Humidification. — Mesure de l'humidité dans l'air. — Séchage. — Chauffage. — Courbes psychrométriques. — Conditionnement de l'air. — Résolution graphique des problèmes de ventilation. — Ecoulement de l'air. — Pertes de pression. — Calcul des systèmes de conduites. — Ventilateurs. — Exemple numérique. Conditionnement dans une imprimerie. — Tables diverses. — Abaques.

La Maison Bourgeoise, en Suisse. — XXIII^e volume : canton de Bâle-Ville (3^e partie) et Bâle-Campagne. — Publié par la Société suisse des ingénieurs et des architectes. Orell Füssli Verlag. — Prix : Fr. 35.— (Fr. 47.— pour les membres de la S. I. A. (pris au Secrétariat). Un volume de 120 pages de texte et de 160 planches sur papier couché, chamois.

Texte sobre, mais minutieusement documenté, rédigé en un allemand qui n'a rien d'hermétique. Quant aux illustrations, tant les planches que les vues, elles sont admirables et « mises en page » avec un art qui en rehausse la finesse. Nous espérons avoir l'occasion d'en reproduire quelques-unes, pour

intéresser à la « Maison Bourgeoise en Suisse » ceux de nos lecteurs qui ignorent encore cette belle publication.

Agendas Dunod.

Nous avons reçu les volumes suivants de cette collection si appréciée :

Bâtiment, par E. AUCAMUS. 51^e édition, revisée par J. COUDERC.

Béton armé, par V. FORESTIER. 5^e édition.

Électricité, par L.-D. FOURCAULT. 51^e édition.

Construction mécanique, par J. IZART. 51^e édition.

Physique industrielle, par J. IZART. 12^e édition.

Travaux publics, par E. AUCAMUS, 51^e édition, revisée par J. COUDERC.

Vente et publicité, par E. RACHINEL et M. BUISSON. 3^e édit.

Chaque volume, relié en pégamoïd, Fr. 20.—

CARNET DES CONCOURS

Concours pour l'étude du « Kollegienhaus » de l'Université de Bâle.

Ouvert aux architectes suisses et à tous architectes domiciliés en Suisse depuis deux ans au moins. Les « collaborateurs » devront satisfaire aussi à ces conditions.

Jury : MM. Dr A. Brenner, conseiller d'Etat, président ; professeur A. Abel, architecte, à Munich ; professeur P. Bonatz, architecte, à Stuttgart ; professeur Dr R. Dörr, recteur de l'Université de Bâle ; Th. Hünerwadel, architecte cantonal, à Bâle ; professeur O.-R. Salvisberg, architecte, à Zurich ; Dr E. Thalmann, Conseiller aux Etats, à Bâle.

Suppléants : MM. Max Müller, architecte de la Ville de Saint-Gall ; professeur Dr Erwin Ruck, à Bâle.

Récompenses : 20 000 fr. pour primer 5 ou 6 projets et 4000 fr. pour des achats éventuels.

Terme : 25 mai 1932.

Plan de situation au 1 : 500. Plans des étages, façades et coupes au 1 : 200.

Le programme et les documents annexes seront envoyés franco aux demandeurs par le « Sekretariat des Baudepartements », Münsterplatz 11, à Bâle, moyennant 10 fr. qui seront remboursés aux présentateurs de projets conformes au programme ou aux personnes qui auront retourné ces documents intacts, avant le 31 mars 1932.

Hôtel de Ville de Berne.

(Voir *Bulletin Technique* du 16 mai 1931, page 132.)

Nombre de projets présentés : 63.

Le jury n'a pas décerné de premier prix, mais il a recommandé à l'Autorité municipale de donner l'occasion aux auteurs des projets primés de « faire mûrir leurs plans et leurs idées et de les soumettre ensuite au jury ».

2^e prix (Fr. 7000.—) : MM. v. Sinner & Beyeler, architectes, à Berne.

3^e prix (Fr. 6000.—) : MM. E. Bützberger, architecte, à Berthoud, avec E.-W. Ebersold, architecte, à Berne.

4^e prix (Fr. 5000.—) : MM. Fr. Trachsel & W. Abbühl, architectes, à Berne.

5^e prix (Fr. 4000.—) : MM. H. Begert, architecte, de l'Agence Witzig, Begert & Hoffmann, architectes, à Zürich.

6^e prix (Fr. 3500.—) : M. V. Bettler, architecte, à Lucerne.

7^e prix (Fr. 2500.—) : MM. Salvisberg & Brechbühl, architectes, à Berne.

Le nouveau syndic de Lausanne.

M. Em. Gaillard, ingénieur, ancien professeur d'Electricité industrielle à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, dont il présida pendant vingt ans avec tant de dévouement, l'Association des anciens élèves, vient d'être élevé à la plus haute magistrature de la Commune de Lausanne.

Voir page 8 des feuilles bleues le communiqué de l'Office suisse de placement.